Abonnement annuel de transports publics

Seniors : cumul de la prise en charge par l'Etat de votre abonnement annuel unireso avec une offre de votre commune de résidence

L'Etat de Genève prend en charge la moitié du prix de l'abonnement annuel des seniors en 2025. Au lieu de CHF 400.-, l'abonnement vous reviendra donc CHF 200.-.

Carouge a décidé de soutenir davantage les seniors de la commune en leur offrant CHF 100.de déduction supplémentaire !

Dès le 1^{er} avril 2025, il sera possible de cumuler ces deux participations financières (Etat + Carouge) lors de l'achat de votre abonnement sur le webshop tpg ou en agence tpg.

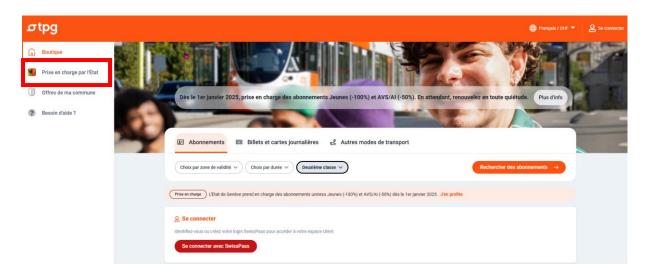
Une carte SwissPass est nécessaire, Si vous n'avez pas de carte SwissPass, veuillez en commander une en ligne sur webshop.tpg.ch ou vous rendre dans une agence tpg.

Démarche à suivre

Etape 1 : Demander la participation financière de l'Etat

Si vous avez reçu un code de réduction, figurant dans le courrier envoyé par le Département de la Santé et des Mobilités le 20 novembre 2024, passez à l'étape 2.

Si vous n'avez pas reçu de code de réduction par courrier, vous pouvez dès le 1^{er} avril ou à l'échéance de votre abonnement 2024-2025 en cours de validité, demander la part prise en charge par l'Etat sur le webshop.tpg.ch en suivant le processus décrit en haut du menu à gauche sur la page d'accueil du site webshop.tpg.ch.

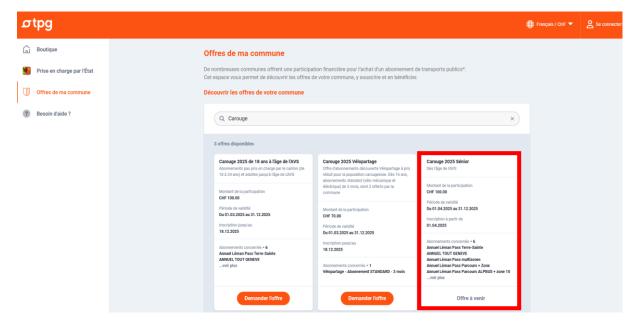


Etape 2 : Demander la participation financière de la commune

A partir du 1^{er} avril 2025, vous pouvez demander le complément de CHF 100.- de réduction pris en charge par la commune sur le webshop.tpg.ch en renseignant « Carouge » après avoir cliqué sur « Offres de ma commune ».



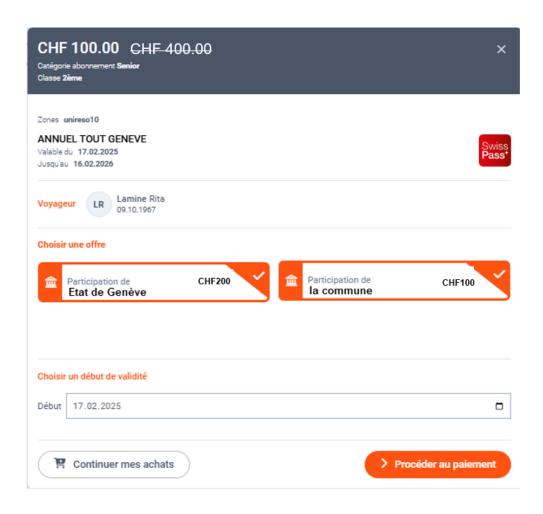
Exemple (jusqu'au 31 mars 2025, l'action Senior apparait sous « offre à venir » ; dès le 1^{er} avril, vous pourrez cliquer sur « demander l'offre » sur l'action Carouge 2025 Senior.



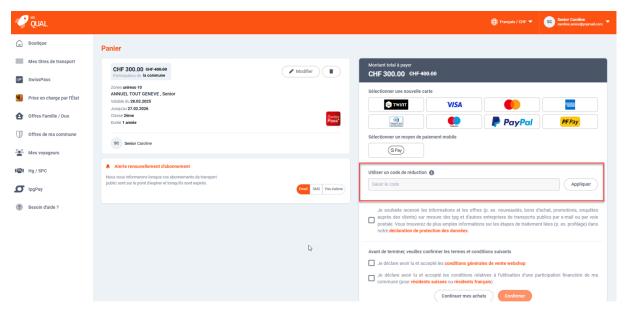
Etape 3: Acheter l'abonnement annuel

Dès que vos deux demandes de participations financières auront été acceptées respectivement par l'Etat et par la Commune de Carouge, vous retrouverez les deux montants (CHF 200.- et CHF 100.-) dans votre espace client sur le webshop des tpg. Le montant total de CHF 300.- viendra en déduction du tarif public de votre abonnement annuel au moment où vous l'achèterez en ligne. Vous ne paierez que CHF 100.- si vous achetez un abonnement annuel Tout Genève.

Lors de l'achat de votre abonnement sur le webshop, vous retrouvez les offres auxquelles vous avez droit. Vous devez les sélectionner ; le montant à payer apparait en haut de l'écran :



Si vous avez reçu un code de réduction pour la prise en charge de l'Etat, vous devrez le saisir dans le champ prévu à cet effet à l'étape du Panier. Le montant total à payer s'ajustera après l'application du code.



Si vous vous rendez dans l'une des 3 agences tpg, le conseiller à la clientèle pourra aussi voir ces deux réductions dès lors que vous aurez fait les démarches en ligne sur le webshop des tpg.

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez contacter **gratuitement** le service relation clientèle des tpg au 00800 022 021 20. Ce service pourra aussi se charger de l'inscription (demande des participations financières) si le résident n'est pas informatisé et s'il possède une carte SwissPass.

Bon voyage et merci d'utiliser les transports publics!